



Préavis no. 3/2018

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE MEX

AU

CONSEIL GENERAL

SUR SA GESTION DE L'ANNEE 2017



COMPTES 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

conformément aux dispositions légales, à savoir:

- Art. 84 du Règlement du Conseil général de la Commune de Mex
- Loi sur les communes du 28 février 1956

la municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation son préavis no 3/2018 relatif à l'exercice 2017.

Introduction

Ce rapport a pour but de détailler les grandes lignes de la gestion de la commune pour l'exercice sous revue, en relation avec les comptes.

La municipalité se tient à votre disposition afin de répondre aux questions que la lecture de ce rapport susciterait. Pour le cas où certains points techniques ou particuliers nécessiteraient des explications complémentaires utiles au conseil général, nous vous invitons à nous les communiquer avant la séance du conseil, afin d'y apporter les réponses les plus précises et complètes possibles.

La municipalité et le personnel communal s'évertuent à répondre au mieux aux exigences des habitants et des différents services de l'Etat. Notre petite commune ne dispose pas de services internes spécialisés, c'est pourquoi nous faisons appel à différents bureaux de conseils (géomètres, ingénieurs, avocats, etc...) afin de remplir nos fonctions avec diligence.

Commentaires d'ordre général

Administration communale et contrôle des habitants

Au 31 décembre 2017 Mex comptait 718 habitants, soit une augmentation de huit personnes par rapport à l'année précédente, comprenant :

- 542 résidents suisses
- 176 résidents étrangers,

soit env. 24% de notre population. Au niveau cantonal, ce chiffre se monte à 34% et à 25% au niveau fédéral.

Le contrôle des habitants a procédé à 170 mutations qui se décomposent comme suit :

- 66 départs
- 66 arrivées
- 14 naissances
- 6 mariages
- 4 divorces
- 8 changements d'adresse
- 4 reconnaissances d'enfant
- 2 décès.

Il s'occupe également de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers, le renouvellement des permis de séjour des habitants du village, ainsi que celui des permis frontaliers (essentiellement pour l'entreprise Bobst), ce qui représente au total plus de 110 dossiers. Sept dossiers de naturalisation ont également été préparés.

Occupation du refuge et des salles communales :

Le refuge a été occupé	59 fois
La salle villageoise a été louée	16 fois + 4 mises à disposition pour les concerts les « Quatre Saisons »
La salle Arlequin a été louée	9 fois
Le carnotzet	1 fois

De plus, la salle villageoise et la salle Arlequin sont occupées régulièrement par l'Harmonie du Pontet, l'Association sportive, des joueurs de cartes, des cours de yoga, des séances PPE par plusieurs gérances, la Paroisse, la commune pour diverses séances ainsi que quatre fois par semaine, à midi, par la cantine scolaire (Pic'fouls).

Le refuge est également mis à disposition des paroisses, bûcherons et des classes d'école. Il est aussi utilisé pour fêter Halloween et la distribution de sapins.

La fontaine du refuge a été remplacée et est à nouveau en service, avec une nouvelle pompe à eau. Une marche à suivre sera affichée et il est rappelé que l'eau est non potable.

Le carnotzet est mis à disposition pour les séances des commissions.

Vie villageoise

Harmonie du Pontet : les trois Communes de Mex, Vufflens et Villars-Ste-Croix soutiennent toujours l'Harmonie du Pontet par une subvention de CHF 6.- par habitant. Si la LEM (loi sur les écoles de musique) soutient l'enseignement, notre participation est dévolue à l'achat des partitions, au salaire du directeur, à l'acquisition de nouveaux instruments, etc.

La sortie des aînés a eu lieu le 24 août 2017 au Musée de la Paille à Wohlen, industrie du tressage de paille et de chapeaux. Après le repas de midi, la course s'est poursuivie avec une croisière sur le lac Hallwilersee.

Les manifestations 2017 se sont organisées de la manière suivante :

- Les marchés dominicaux printanier et automnal ont eu lieu les 30 avril et 10 septembre 2017 et ont remporté un vif succès.
- La Fête nationale s'est déroulée le 31 juillet 2017 avec les feux d'artifice, le feu et le cortège des enfants a fait son tour du village accompagné des Fifres et Tambours Montreusiens qui ont été très appréciés. Et pour terminer le repas a été préparé par les boulistes.
- Pour les enfants, la fête d'Halloween a été organisée le 28 octobre 2017 et a rencontré, comme d'habitude, un vif succès.

Toutes ces manifestations ont été assurées par les bénévoles fidèles à ces organisations ainsi que par plusieurs membres de la municipalité.

Les Chants en cœur Echallens 2017 : la 49^{ème} Fête cantonale des chanteurs vaudois a eu lieu les 13-14, 20 et 21 mai 2017. Notre porte-drapeau, Jean-François Marendaz, ainsi que Patricia Baudenbacher, municipale, ont représenté la Commune de Mex. Cette manifestation a été une parfaite réussite sous un soleil radieux.

Lugny-Lès-Charolles : pour maintenir le contact entre nos deux villages, la municipalité s'est rendue dans la région de Nantua le 10 juin 2017, pour rencontrer une délégation du village de Lugny-Lès-Charolles et partager le verre de l'amitié ainsi qu'un bon repas.

Le Cabaret des 4 Saisons : quatre concerts ont été organisés et ont rencontré un succès encourageant.

La traditionnelle distribution des sapins a été mise en place le 16 décembre et a été agrémentée par une aubade de l'Harmonie du Pontet et la visite du Père Noël. Les grillades et les gâteaux ont été préparés par l'Association sportive.

Le Noël en plein air a eu lieu le 21 décembre 2017 à la place de l'administration où plusieurs enfants des écoles de Vufflens-la-Ville et Mex ont interprété des chants de Noël. A l'issue du culte, présenté par M. Laurent Bader, pasteur, accompagné de Mme Kristin Novello-Kosmina, organiste, un vin chaud a été offert par la commune ainsi que des marrons chauds.

Activités de la municipalité

La municipalité a siégé 42 fois officiellement au cours de cette année. Afin d'approfondir certains sujets qui méritaient une attention particulière, deux séances extraordinaires d'une demi-journée ont été nécessaires. De plus, des séances spécifiques aux dicastères ont été organisées entre municipaux et syndic.

Le syndic, ainsi que les municipaux, ont participé aux assemblées des syndics du district et du groupe Venoge, à l'UCV et à l'AdCV, aux diverses associations intercommunales, à des entretiens avec des citoyens, des promoteurs et de nombreux maîtres d'état.

Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à 770.25 heures en 2017, contre 1'052.5 heures en 2016 et 1'230 heures en 2015.

Certains dossiers particuliers ont occupé votre exécutif d'une manière plus chronophage, à savoir :

- Projet de construction de 26 logements et d'un parking souterrain
- Projet de rénovation de l'auberge

Conseil général et préavis

Le conseil général s'est réuni aux dates suivantes :

- 12.06.2017
- 04.12.2017

Voici un rappel des préavis proposés durant l'exercice 2017 :

Préavis 1/2017 – rapport de gestion et comptes 2016 – accepté le 12.06.2017

L'excédent de revenus de CHF 1'953.65 a été attribué au capital.

Approbation également des comptes 2016 de l'Entente EIEVMV.

Préavis 2/2017 – adoption des statuts et adhésion à l’association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes – accepté le 12.06.2017

La piscine sera construite en premier lieu pour permettre aux élèves de la région d’apprendre à nager, dans le cadre scolaire. Par son adhésion, la commune participe aux décisions de l’association et bénéficie de toutes les infrastructures de manière privilégiée.

Préavis 3/2017 – crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2017 – accepté le 04.12.2017

Les travaux de déploiement du réseau haut débit de Swisscom au quartier des Esserts ont été budgétés en 2015, mais non réalisés. Régularisation de cette dépense dans le cadre du budget 2017.

Préavis 4/2017 – budget 2018 – accepté le 04.12.2017

Le bénéfice budgété se monte à CHF 3'200.-.

Approbation également du budget 2018 de l’Entente EIEVMV.

Préavis 5/2017 – adoption des statuts et adhésion à l’association scolaire intercommunale ASIVenoge – accepté le 04.12.2017

L’ASIVenoge est créée pour l’établissement primaire de Penthaz-Penthalaz et environs, soit les communes dites du bas : Penthaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville et Mex.

En plus de ces préavis, nous tenons également à vous présenter d’autres événements intervenus en 2017 :

Ch. Vaux – Centre sportif

Dans le cadre de la demande de renouvellement de la patente d’exploitation de la Maison thaï, la municipalité a émis un préavis négatif, au motif que la seule exploitation d’un restaurant ouvert à tout public sur une parcelle dévolue à des activités de sports et de loisirs était contraire au PPA régissant le site des Vaux. Invitée par la Police cantonale du commerce à rendre une décision formelle susceptible de recours, la municipalité, par acte du 18 octobre 2017, a prononcé la non-conformité au règlement communal d’une exploitation commerciale sans lien aucun avec l’exercice d’activités sportives et récréatives. Cette décision a fait l’objet d’un recours de la part du propriétaire de la parcelle concernée auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. En date du 6 décembre 2017, le tenancier de la Maison thaï a informé la Police cantonale du commerce de la cessation de son activité au 31 décembre 2017. La patente d’exploitation, échue, n’a donc pas été renouvelée et l’établissement a fermé ses portes à la fin de l’année.

Echange de terrains

En date du 29.03.2017, devant notaire, la commune a signé l’acte de fractionnement de la parcelle 14, propriété de la commune, ainsi que l’acte d’échange, sans soulte, d’une partie de cette parcelle et de la parcelle 483, également propriété de la commune, contre la parcelle 11, sise dans le périmètre du projet de construction des nouveaux logements, propriété de tiers.

La commune s’est engagée à conclure un contrat de bail avec les nouveaux propriétaires de la parcelle 483, portant sur la surface utilisée comme préau et places de parc du collège, tant qu’il y aura des classes dans ce collège.

Bâtiments de 26 logements et parking souterrain

Auberge

Le développement des deux projets a suivi son cours pendant l’année 2017. La demande de crédit auprès du conseil général pour la construction des logements est intervenue en mars 2018. Il est prévu que la mise à l’enquête des travaux de rénovation de l’auberge ait lieu dans le courant du mois de juin 2018.

Notes et commentaires sur les états financiers 2017

Résultat du compte de fonctionnement 2017

Les comptes 2017 donnent le résultat suivant :

Charges	CHF 5'250'304.78	
Produits		CHF 5'268'772.27
Bénéfice à virer à capital	CHF 18'467.49	
Totaux égaux	CHF 5'268'772.27	CHF 5'268'772.27

Tableau comparatif des dépenses et recettes entre les comptes 2017, le budget 2017 et les comptes 2016 (comptes 2015 et 2014 pour information)

	2017				Ecart avec 2016		2016	2015	2014
	Réalisé	Budget	CHF	%	CHF	%			
CHARGES									
Administration générale	694'648	803'300	-108'652	-14%	-78'985	-11%	773'633	678'880	450'653
Finances	1'737'987	1'196'000	541'987	45%	62'883	4%	1'675'105	1'142'762	1'721'055
Domaines et bâtiments	240'299	254'900	-14'601	-6%	-43'890	-18%	284'189	289'071	297'556
Travaux	545'926	522'400	23'526	5%	83'762	15%	462'164	494'539	434'070
Instruction publique et cultes	256'377	284'200	-27'823	-10%	-8'119	-3%	264'495	264'716	275'834
Police	167'700	146'000	21'700	15%	3'595	2%	164'105	163'589	139'809
Sécurité sociale	1'354'438	1'110'200	244'238	22%	-36'935	-3%	1'391'373	1'072'646	1'162'089
Services industriels	252'929	194'000	58'929	30%	49'775	20%	203'154	188'825	196'651
Bénéfice net de fonctionnement	18'467	6'500	11'967	184%	16'514	89%	1'954	-	16'923
Total charges	5'268'772	4'517'500	751'272	17%	48'600	1%	5'220'172	4'295'027	4'694'639
REVENUS									
Administration générale	272'730	222'100	50'630	23%	307	0%	272'423	241'180	201'210
Finances	4'072'017	3'565'000	507'017	14%	118'443	3%	3'953'574	3'212'918	3'743'229
Domaines et bâtiments	198'953	203'200	-4'247	-2%	-51'171	-26%	250'124	301'746	243'849
Travaux	321'211	309'200	12'011	4%	51'258	16%	269'953	291'155	260'363
Instruction publique et cultes	-	-	0	-	0	-	-	408	-
Police	2'505	-	2'505		1'414	56%	1'091	-	15'288
Sécurité sociale	181'740	24'000	157'740	657%	-88'114	-48%	269'854	56'457	34'050
Services industriels	219'617	194'000	25'617	13%	16'463	7%	203'154	188'825	196'651
Perte nette de fonctionnement			0		0			2'336	
Total revenus	5'268'772	4'517'500	751'272	17%	48'600	1%	5'220'172	4'295'027	4'694'639

1 Administration générale :

Les heures de vacation des municipaux ont baissé de plus de 282 heures par rapport à 2016.

En 2017, 160 heures provenant de la municipalité ont été consacrées à la préparation des projets. C'est un montant de CHF 8'000.- qui a été activé. Quant aux diverses séances des commissions, le montant activé s'élève à CHF 1'430.-.

Concernant la police des constructions, voici la liste des dossiers traités en 2017 :

- Restauration-transformation de bâtiments existants, rte de Cossonay - prolongation du permis de construire
- Construction d'une villa individuelle, ch. de la Planche à Jacques - délivrance du permis de construire
- Extension habitation existante et aménagements extérieurs, rte des Esserts - travaux suspendus
- Construction d'un immeuble de logements, rue du Prieuré - projet en cours
- Rénovation partielle de façades, site en Faraz - rénovation terminée
- Pose d'une pompe à chaleur, ch. de la Janibaud - travaux terminés
- Transformation d'une maison existante, ch. du Dernier Mur - permis de construire délivré

- Construction de deux habitations jumelles, ch. du Trésy - délivrance du permis de construire
- Aménagement de terrain complémentaire, ch. de la Janibaud - facturation des frais et dépens
- Différentes demandes en 2017 telles que : pose de panneaux photovoltaïques, piscines, couvert à garage, escalier extérieur, peinture de façades, pose et/ou agrandissement de fenêtres etc...

Transports publics

Après une année d'utilisation du nouveau parcours de la ligne 56-91, force est de constater que la fréquentation n'est de loin pas optimum, ceci malgré l'encouragement financier de la commune. En dépit de ce résultat décevant, la municipalité a décidé de prolonger l'essai jusqu'à fin 2019, la persévérance finira peut-être par payer !

Energies renouvelables

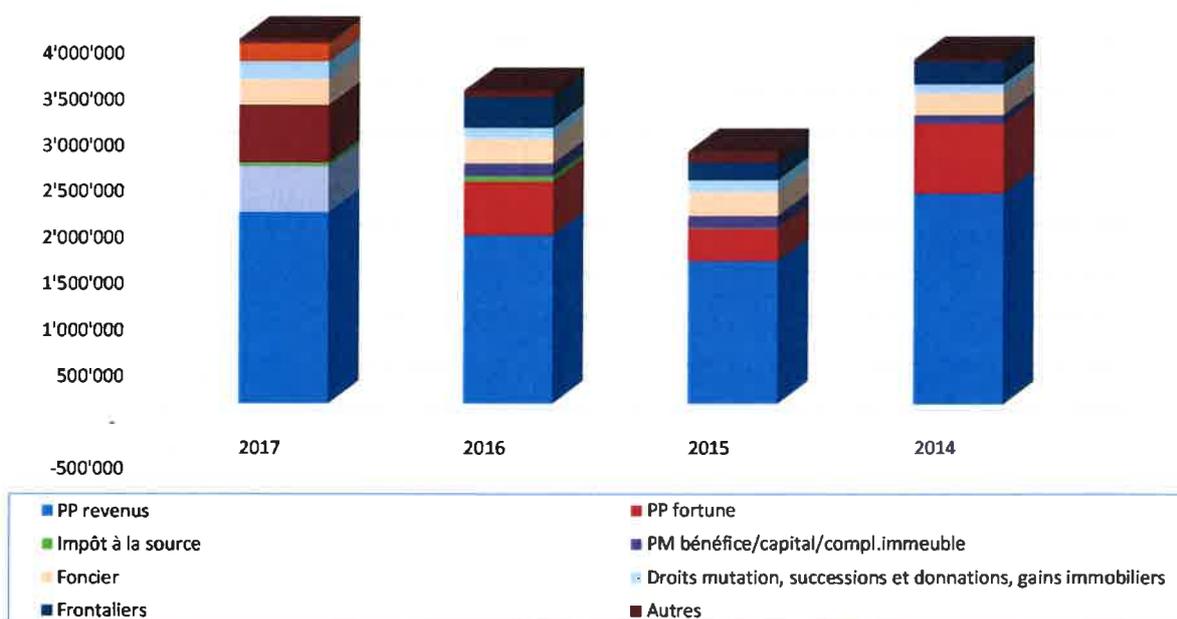
Pour donner suite au préavis 3/2014 sur l'encouragement aux économies d'énergies, il a été distribué CHF 23'908.75 en 2017 pour des projets répondant aux critères fixés dans le règlement, adopté par le conseil général le 30 juin 2013.

2 Finances :

Les revenus d'impôts se sont composés comme suit :

	2017				Ecart avec 2016		2016	2015	2014
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		Ecart avec 2016				
			CHF	%	CHF	%			
PP revenus	2'071'625	2'100'000	-28'375	-1%	246'426	12%	1'825'199	1'545'897	2'276'357
PP fortune	497'485	600'000	-102'515	-21%	-87'332	-18%	584'818	353'618	762'521
Impôt à la source	39'695	30'000	9'695	24%	-16'553	-42%	56'248	4'021	-7'318
PM bénéfice/capital/compl.immeuble	631'259	130'000	501'259	79%	495'268	78%	135'991	130'855	93'096
Foncier	275'851	260'000	15'851	6%	10'935	4%	264'916	257'879	233'218
Droits mutation, successions et donations, gains immobiliers	197'540	50'000	147'540	75%	72'880	37%	124'660	128'993	101'232
Frontaliers	193'595	300'000	-106'406	-55%	-137'330	-71%	330'925	189'224	245'744
Autres	45'856	18'000	27'856	61%	-27'989	-61%	73'845	127'692	25'418
Total revenus d'impôts/divers	3'952'907	3'488'000	464'907	12%	556'304	14%	3'396'603	2'738'180	3'730'268

Revenus d'impôts 2017 - 2014



Le budget 2017, basé sur les chiffres fournis par l'administration cantonale des impôts, prévoyait des revenus d'impôts pour un montant de CHF 3'488'000.- ; par comparaison avec le montant de CHF 3'952'907, cela représente une augmentation de 12% soit CHF 464'907.

Bien que les revenus d'impôts pour les personnes physiques n'aient pas atteint le budget, les revenus des personnes morales sont en augmentation, notamment grâce aux bons résultats de ces dernières années de notre principal contribuable.

Pour rappel, les impôts conjoncturels, soit les impôts sur les gains immobiliers, sur les successions et donations et les droits de mutations, font l'objet d'une rétrocession l'année suivante de 50% au canton via la facture sociale et de 30% pour les impôts frontaliers.

Ces chiffres démontrent que malgré toutes les projections possibles, le résultat définitif pour certains contribuables peut influencer fortement les chiffres annuels.

Les acomptes de péréquation 2017 de CHF 615'324.- ne sont pas assez élevés, selon nos prévisions. Nous avons donc provisionné une charge supplémentaire de CHF 340'000.-.

Le solde de la péréquation 2016 s'est élevé à CHF 40'726.- en notre faveur.

3 Domaines et bâtiments

32 Forêts

La surface soumise au régime forestier et propriété de la commune est de 43 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 480 m³t (m³ estimé sur tige) selon le plan de gestion révisé en 2014 et sanctionné par la municipalité. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) ; dès lors, nos exploitations répondent ainsi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Subventions, projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts.

Subventions, projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Goille sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité.

Travaux entrepris durant l'année :

- sylviculture et fauchage : 56'390 m²
- éclaircies forestières normales 694 m³
- Exploitations forestières forcées (chablis) 28 m³

35 Bâtiments

Les bâtiments appartenant à la commune ont généré des revenus locatifs pour CHF 167'140.90, alors que les charges de fonctionnement et d'entretien se sont montées à CHF 145'552.20. La différence de CHF 21'588.70 (compte 35.380.0) a été attribuée au fonds d'entretien et de rénovation, dont le solde total au 31.12.2017 s'élève à CHF 201'209.97.

Dans leur ensemble, les bâtiments communaux ont été entretenus régulièrement ; ci-après quelques détails complémentaires :

350 Maison de commune

Remplacement de la robinetterie des deux appartements.

351 Collège

Le sèche-linge dans la buanderie a été changé.

352 Salle villageoise

Une expertise diligentée dans le cadre de la rénovation de l'immeuble abritant l'auberge a permis d'identifier les causes des traces d'humidité constatées dans les vestiaires, les douches et le local de conciergerie, soit l'absence de drainage le long du mur du bâtiment. Il sera remédié à ce défaut lors de la réfection de l'auberge.

353 Refuge

La nouvelle cuisine a été installée en 2017.

354 Ancienne maison de commune

Des travaux de réfection ont été réalisés afin de créer un local indépendant sur la rue du Collège. Dès le 1^{er} avril 2017, ce local a été loué pour l'exploitation d'un cabinet thérapeutique.

357 Auberge Au Mai

L'ancien exploitant a quitté les lieux le 31 mars 2017. La valeur de reprise du mobilier et du matériel d'exploitation, inventoriés par GastroVaud, a été arrêté à CHF 49'045.50, montant qui a été versé au tenancier. Le produit de la vente, organisée par la municipalité, s'est élevé à CHF 10'830.- (valeur de liquidation).

La municipalité s'est en outre acquittée d'une indemnité de CHF 50'000.- auprès du tenancier conformément à l'engagement souscrit lors de l'achat de l'immeuble. Ces mouvements financiers ont été activés dans le compte d'investissement de l'auberge (bilan 9123.2).

4 Travaux

Les charges de l'ensemble de la rubrique s'élèvent à CHF 543'231.37.

43 Routes

L'aménagement paysagé de la RC 251 a été effectué au printemps 2017. Son entretien a été confié à une entreprise extérieure.

Mis à part le balayage et l'entretien courant, aucuns travaux n'ont été nécessaires.

La municipalité a étudié une amélioration de la sortie de la route des Esserts sur la route cantonale 313. Au regard des exigences du canton et sans participation financière de sa part, le projet a été abandonné.

De nouvelles places de parc ont été créées le long du chemin du Dernier Mur et près de l'arrêt de bus des Esserts. Les places camions sur la RC 251 a, en face de l'auberge, ont été supprimées et remplacées par des places autos avec disque horaire.

Le marquage des places de parc de la grande salle a été rafraîchi.

44 Parcs et cimetières

En plus de l'entretien courant, tous les bancs des espaces verts et de la commune ont été rafraîchis, voire changés pour quelques-uns.

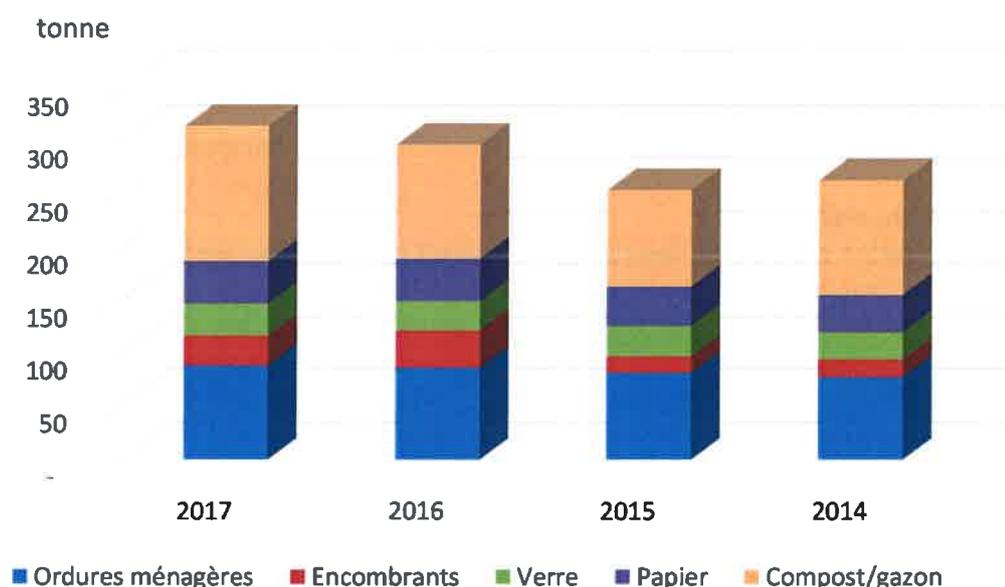
Pour le cimetière, un entretien courant a été suffisant.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Suite à l'introduction de la taxe au sac et du principe de pollueur-payeur, la commune doit équilibrer les comptes de la rubrique 45.

Ce dicastère est soumis à la TVA dès le 1^{er} janvier 2017. Nous avons donc récupéré la TVA sur l'investissement de la déchetterie en 2016, ce qui engendre une recette exceptionnelle liée à la TVA de CHF 34'453.40, montant attribué au fonds de réserve affectée, qui s'élève à la fin de l'exercice à CHF 24'985.61. Il s'avère que la taxe de CHF 80.- par habitant n'est pas suffisante pour couvrir les coûts. Au vu du montant résiduel de la réserve, la municipalité attendra les résultats de 2018 et 2019 afin de décider d'un ajustement éventuel de la taxe forfaitaire déchets.

Déchets principaux collectés



46 Réseaux d'égouts, d'épuration

La municipale en charge de ce dicastère, ainsi que les délégués du conseil général, assistent régulièrement aux séances de l'AIEV. Rien de particulier n'est à signaler. Notre STEP, vu sa taille, n'est pas encore concernée par le traitement des micropolluants.

Les charges de l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville (AIEV) se sont élevées à CHF 120'533.50 contre CHF 125'810.15 en 2016. Cette année il n'a pas été procédé à des travaux d'entretien. La différence entre les revenus et les charges, d'un montant de CHF 65'496.15, a été attribuée à la réserve affectée, qui se monte au 31.12.2017 à CHF 565'726.92.

47 Cours d'eau et digues

Pas d'intervention en 2017.

5 Instruction publique et cultes

Le conseil intercommunal de l'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz) a siégé trois fois en 2017 et le comité directeur s'est réuni à 24 reprises.

Cette année, 48 élèves du niveau primaire et neuf élèves du niveau secondaire se sont rendus dans les établissements scolaires. La répartition des charges est calculée par rapport au nombre d'habitants.

ASiCoPe	2017		2016		2015		2014	
	nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF
Primaire		147'301		153'656		138'142		134'203
Transport		43'445		44'844		56'140		53'643
Total PRIMAIRE		190'746		198'500		194'282		187'846
<i>Nb d'élève</i>		48		45		43		39
Coût par élève (Mex)		3'974		4'411		4'518		4'817
Coût moyen Asicope		3'630		3'630		3'689		3'820
<i>Nb d'habitant Mex</i>		718		710		678		670
Coût par habitant		266		280		287		280
Secondaire		45'740		45'803		48'603		60'693
Transport		13'318		14'384		19'415		22'563
Total SECONDAIRE		59'058		60'187		68'018		83'256
<i>Nb d'élève</i>		9		10		12		19
Coût par élève (Mex)		6'562		6'019		5'668		4'382
Coût moyen Asicope		3'755		3'755		4'062		3'987
<i>Nb d'habitant Mex</i>		718		710		678		670
Coût par habitant		82		85		100		124

Tous les élèves des treize communes suivantes sont rattachés à l'entité scolaire Cossonay – Penthalaz, soit : Cossonay, Daillens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chau, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Senarclens, Vufflens-la-Ville, Vuillerens.

Suite au regroupement des communes du haut, une nouvelle association a été créée pour les communes du bas, dont les statuts ont été validés au mois de décembre 2017 et portera le nom de **ASIVenoge** (Association Scolaire Intercommunale Venoge).

Les communes du bas, soit Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville constituent cette association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et des nouveaux statuts.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019, le rôle de l'ASIVenoge se limitera à la construction et à la mise à disposition de nouveaux bâtiments scolaires. La construction de six classes supplémentaires est à prévoir à l'horizon 2020, en principe à Penthalaz. Pour la rentrée scolaire 2019-2020, l'ASIVenoge aura également la responsabilité d'assumer les transports scolaires.

Durant la période de construction, les élèves resteront sous l'égide de l'ASiCoPe, en ce qui concerne le secondaire.

Piscine des Chavannes : l'approbation de ses statuts par le Conseil d'Etat en date du 19.09.2017 a conféré son existence légale à l'Association scolaire de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC).

6 Police

La répression du parcage illicite a bien fonctionné jusqu'à fin août 2017, date à laquelle le préposé a renoncé à poursuivre cette activité. Le parcage dans le village a sensiblement évolué dans la bonne direction.

Le contrat de prestations de rondes de surveillance conclu avec la société privée de sécurité EKML a été résilié en septembre 2017, avec échéance au 31 décembre. Tant le contenu des rapports établis que l'effet dissuasif de la présence d'EKML ont été jugés peu concluants

ORPC

L'ORPC (Organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud) a bouclé son exercice 2017 avec un excédent de revenu. Toutefois, l'achat de plusieurs véhicules est à prévoir dès 2019. Afin de lisser l'impact de ces achats sur le coût à l'habitant, le comité directeur propose la création d'un fonds de renouvellement pour véhicules. L'excédent des comptes 2017 pourrait alors être affecté à ce fonds. Les membres du Conseil intercommunal de l'ORPC se prononceront sur cette proposition lors de la prochaine séance prévue le 24 mai 2018.

7 Sécurité sociale

Cantine à Mex : Pic'fouls

Notre cantine rencontre toujours un grand succès avec des enfants de 3P et 4P. 20 élèves sont inscrits dont trois nous ont quitté en fin d'année pour se rendre à Vufflens-la-Ville. Un changement a également eu lieu au niveau du staff et ce sont Mesdames Patricia Baudenbacher, Rachel Allistein et Andrea Gee qui assurent dorénavant la responsabilité et la surveillance de ces petits.

Les acomptes de la facture sociale 2017 se sont montés à CHF 648'946.-. Un solde pour 2016 nous a été restitué, soit CHF 145'552.-. Selon nos prévisions, les acomptes 2017 sont insuffisants et nous avons donc provisionné une charge supplémentaire de CHF 515'000.-.

AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay)

Plusieurs enfants de notre commune fréquentent les garderies du réseau.

Enfants domiciliés sur AJERCO bénéficiant d'une solution de garde dans le réseau										
Communes	Accueil collectif				Accueil familial				Accueillantes en milieu familial au 31.12.2017	Liste d'attente état fév. 2018
	Préscolaire garderies ACCUEILS	Préscolaire garderies HEURES	Parascolaire UAPE ACCUEILS	Parascolaire UAPE HEURES	Préscolaire ACCUEILS	Préscolaire HEURES	Parascolaire ACCUEILS	Parascolaire HEURES		
Mex	11	7'089.00	5	1'358.50	5	3'205.00	0	0	1	6

Au vu d'une demande croissante de places nécessaires à l'accueil préscolaire des enfants, la Commune de Mex a le projet de créer une garderie de 22 places. Celle-ci sera située dans le bâtiment abritant l'auberge communale, qui va être rénové.

Notre village fait également partie de :

L'**ARASPE** : (Association régionale de l'action sociale de Prilly-Echallens) par son CSR (Centre social régional) qui a pour mission de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine,
et de

L'**AVASAD** (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) qui est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. La Cour des comptes du Canton de Vaud a relevé la qualité de la mise en œuvre de la politique d'aide et de soins à domicile de l'AVASAD. Vous trouverez sur les sites respectifs de ces associations toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

En outre, notre commune est rattachée aux établissements hospitaliers du Nord Vaudois (**EHNV**) et participe aux assemblées auxquelles elle est convoquée.

La mission des EHNV est de garantir à la population un accès aux soins sûr et de qualité. Cette association privée, reconnue d'intérêt public, est le résultat de la fusion entre les établissements hospitaliers d'Yverdon-les-Bains, de Saint-Loup, de Chamblon, d'Orbe et de La Vallée de Joux au 1er janvier 2005, qui desservent prioritairement les districts du Jura-Nord vaudois, du Gros de Vaud et de Morges.

8 Services industriels

Ce dicastère est également soumis à la TVA dès le 01.01.2017.

En 2017, la municipalité a adapté le prix de l'eau en le fixant à CHF 2.- le m³, TVA incluse. En effet, pendant trois ans, soit de 2013 à 2015, l'eau a été facturée à CHF 0.70 le m³, alors que nous la payons à l'Entente CHF 1.50, ce qui a eu comme conséquence d'entamer fortement les réserves.

En automne 2017, la municipalité a procédé au changement de la canalisation alimentant les habitants de l'ouest du ch. du Dernier Mur. Ces travaux devenaient urgents suite à plusieurs ruptures coupant l'eau à tous les habitants du quartier du Longet. Coût CHF 42'117.40 TVA incl., subventionné par l'ECA pour un montant de CHF 5'685.00.

La pose d'une trentaine de « mouchards » sur notre réseau, a permis de déceler plusieurs fuites, qui ont été réparées dans les meilleurs délais. La perte moyenne de 25 % mentionnée dans le rapport 2016 a été ramenée à env. 20%. Nous avons bon espoir qu'à fin 2018, la perte sur le réseau aura encore baissé de manière plus significative.

Les comptes sont annexés au présent rapport et contiennent des commentaires complémentaires.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MEX

- vu le préavis municipal N° 3/2018 du 23 avril 2018;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion;
- 2) d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 18'467.49 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 577'237.19;
- 3) d'accepter les comptes communaux pour 2017, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2017 tels que présentés ;
- 4) de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2017.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

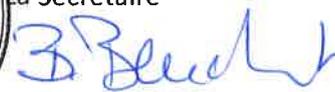
Au nom de la Municipalité

Le Syndic


G. Wyss



La Secrétaire


B. Beuchat

Adopté en séance de Municipalité, le 23 avril 2018